

[www.cas-marketing.fr](http://www.cas-marketing.fr)

Retrouvez des études de cas marketing pratiques !



## **Privatisation du terme « emailing » : Quel coup marketing !**



# Contexte



**Définition :** L' emailing est le fait d'envoyer un message écrit sous forme électronique à plus ou moins grand nombres de destinataires.



L'email Marketing est aujourd'hui devenu incontournable dans le cadre d'une stratégie de Marketing Direct des entreprises.

**Pourquoi utiliser l' emailing ?** Pour fidéliser, informer, acquérir de nouveaux clients



# Un marché ultra-concurrentiel



Emailing = 5<sup>ème</sup> dépense en marketing direct



De nombreux acteurs sur le marché :



# Coup de tonnerre sur le marché



Une entreprise a réussi à déposer la marque  
« **emailing** » en France et en Europe !



Ce terme désignant l'envoi d'email depuis le début de l'ère internet est donc protégé.



Le terme “emailing” a été déposé en France en 2005 par la société Ludopia et celle-ci souhaite désormais faire appliquer ses droits.



# Une décision difficile à comprendre



La loi dit clairement que sont non déposables les “*signes et dénominations qui dans le langage courant ou professionnel sont exclusivement la désignation générique ou usuelle du produit ou du service*” (industrie.gouv.fr).

C'est donc assez surprenant que la marque ait été acceptée à l'INPI puisque les noms communs sont interdits !

La situation peut paraître ubuesque. Car "emailing" est pourtant le terme consacré pour désigner l'action d'e-mail marketing depuis les débuts de cette industrie.



# Les conséquences



Il est donc devenu impossible pour les sociétés du secteur d'acheter le mot clés emailing dans le réseau de **liens sponsorisés de Google**

Une entreprise cherchant un prestataire dans Google tombera sur deux annonces seulement:



Ludopia n'envisage pas de faire payer les sites médias et les blogs qui assimileraient le terme à l'activité professionnelle, la pratique n'étant pas "préjudiciable" à Ludopia Interactive.

# Souvenez vous ...



## SFR avait essayé de prendre le contrôle sur le terme « Texto » en 2001



Néanmoins, Le tribunal de grande instance (TGI) a estimé que «texto» n'est pas une marque commerciale et a débouté SFR qui avait des poursuites pour contrefaçon visant une société marseillaise.

### La raison : un terme usuel

«le terme texto était à cette date connu comme définissant le message envoyé par le biais d'un téléphone et qu'il n'était absolument pas associé à la société SFR».

**C'était une décision importante : SFR a voulu se conférer un monopole sur un terme qui ne leur appartenait pas. Et l'emailing dans tout ça...**

# Payer pour dire ... emailing !



Derrière ces entreprises, Ludopia et Emailing France, se trouve Sohrab Heshmati. Et le moins que l'on puisse dire est **qu'il prépare son affaire depuis plusieurs années.**

Ludopia veut faire payer une licence pour toutes les entreprises qui voudront utiliser le terme dans le future.



L'objectif de Ludopia Interactive va plus loin que de réserver le mot clé "emailing" dans AdSense. La société a préparé des contrats de licence pour qui voudrait utiliser le mot. L'un, selon Sohrab Heshmati, permet l'utilisation du terme contre quelques "milliers d'euros", l'autre monnayé en fonction "d'un pourcentage du chiffre d'affaires" de l'entreprise permettra d'utiliser le terme dans un cadre commercial.

# La contre-attaque du marché



“**C’est une belle blague**, s’étonne Jérôme Stioui, PDG de Directinet, personne ne va accepter de payer une licence”

Une pétition a été lancée pour lutter contre le dépôt du terme « emailing ».

A l’initiative de cette action : Message Business



**Non à la privatisation de l'Emailing**  
**Oui « Emailing » est un terme générique**

Une société française a profité d'un moment d'inadvertance de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) pour déposer le terme emailing comme marque communautaire et mondiale (hors USA et Canada).

**Conséquence 1** : il n'est plus possible d'acheter le mot-clé Emailing sur Google,  
**Conséquence 2** : la société sus mentionnée envisage de faire payer une licence pour l'utilisation du mot-clé dans les 20 millions de pages ainsi que sur tous les supports utilisant le mot emailing  
**Conséquence 3** : la France va être la risée de l'Europe et du monde entier car ce sera le pays qui aura laissé passer une telle boulette.

Cette situation désorganise lourdement la profession du marketing direct électronique et nuit aux intérêts collectifs de nos entreprises.

Pour agir rapidement, nous avons notamment besoin que des professionnels attestent que le terme emailing est bien un mot générique utilisé depuis au moins dix ans.  
**Vous aussi, en tant que professionnel, participez et signez la pétition !**

**JE SIGNE**

« Le terme Emailing est un terme qui existe depuis plus de 10 ans et qui couvre toutes les actions de prospection et de fidélisation par courrier électronique ; de la gestion, la conception, le routage à l'analyse des résultats d'emails marketing. Comme pour les termes « Internet », « Publicité » ou « Marketing Direct » il est inconcevable qu'Emailing soit dorénavant considérée comme une marque déposée. »

# La suite ...



## La solution temporaire : UTILISER LE TERME “E-MAILING”

La meilleure solution pour vous prémunir d'un éventuel racket aux droits d'exploitation, reformuler le terme Emailing par e-Mailing !

**Et si** ... quelqu'un déposait le nom “blog”, “internet” ou “web” , on ferait quoi ?!!

# Conclusion



## QUEL COUP MARKETING !!!

- Qu'on soit, pour on contre, cette privatisation, on peut s'accorder sur le fait que c'est un excellent coup marketing !!!
- La déferlante médiatique de cet été en est la preuve.
- Cas Marketing vous donne rendez-vous dans 5 ans pour savoir si cette opération est belle est bien un cas marketing qui marquera le monde e-marketing ou bien n'était-t-elle pas qu'un simple coup éphémère...

**Quoi qu'il en soit, Ludopia a réussi à faire parler d'elle, n'est-ce pas, déjà là, une grande victoire marketing pour la société ?!**

Ce cas pratique est proposé par :

[www.cas-marketing.fr](http://www.cas-marketing.fr)

